

VOIRIE

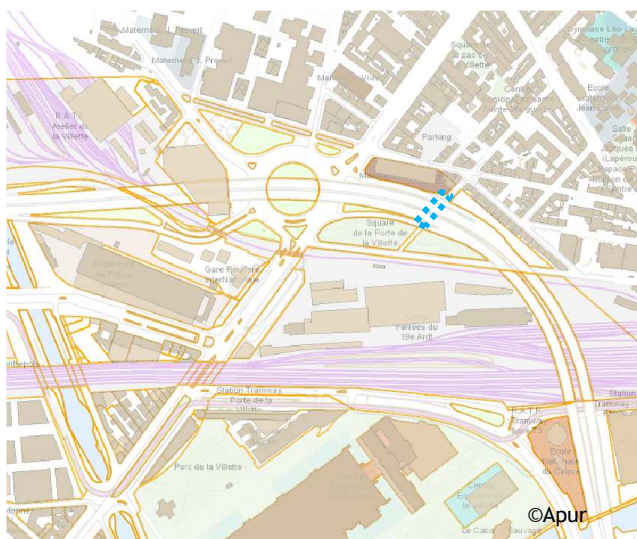
Passage Forceval

Adresse : Rue Forceval, 75019
Type de site : Voirie sous périphérique
Mode de détention du local : Propriété de la Ville de Paris
Surface estimée : 350 m² dans le tunnel et 50 m² dans le local annexe
Hauteur libre poutres estimée : 3,8 m

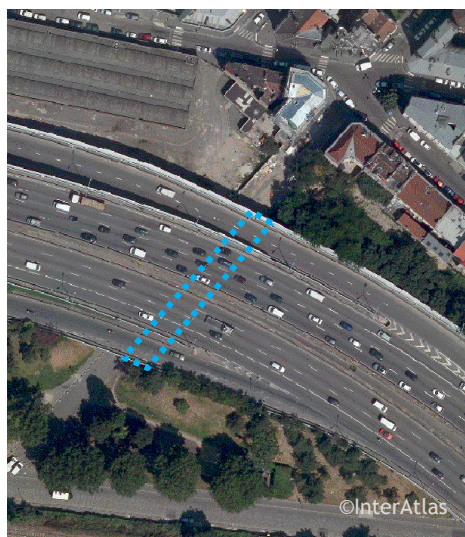
- Localisation

Le site est localisé sous le boulevard périphérique (BP), à l'est de la Porte de la Villette, au nord de Paris. Il relie Paris à Pantin.

Au sud, le site est bordé par un espace vert. L'environnement immédiat est industriel, avec quelques habitations au nord-est de la parcelle. A noter que la Porte de la Villette est une zone en requalification et fait partie d'un projet urbain.



Extrait APUR / CASSINI



Extrait APUR / CASSINI

- Description

D'une longueur d'environ 60 m et d'une largeur d'environ 11,8 m, le passage Forceval sera divisé en deux parties :

- Une emprise, côté est, dédiée à une activité de logistique urbaine (objet de la future convention d'occupation du domaine public (CODP)).
- Une voie, côté ouest, destinée aux circulations douces, qui devra mesurer a minima 6 m de large.

La voie partant de la rue du Chemin de fer et menant au passage sera comprise dans la future CODP et permettra l'accès au site ainsi que le chargement / déchargement de marchandises, le cas échéant.

Un bâtiment voisin désaffecté (ancien WC public et kiosque de garde d'environ 50 m²), situé au 22 rue du Chemin de Fer (photo 2), pourra être intégré au projet du candidat comme local annexe à l'activité afin de maximiser l'espace dédié à la logistique dans le passage. Le candidat est donc libre de l'intégrer ou pas à son offre (DOC 7).

- Accessibilité

Le site est accessible par la rue du chemin de fer, au sud de la parcelle. Aucun accès de véhicule motorisé n'est autorisé côté Pantin (photo 5).

- Contraintes d'aménagement et d'utilisation

A l'intérieur du site, une voie de circulation pour les mobilités douces devra être conservée sur une bande de 6 mètres de large, longeant la paroi ouest du passage (Carte 1). Celle-ci devra se continuer vers Paris de façon à pérenniser la liaison Paris/Pantin (Photo 6) et devra donc être préservée.

Un travail artistique est aujourd'hui en cours de programmation dans le passage Forceval (coté circulation douce). Aussi une attention particulière sera portée au traitement de la paroi de séparation des deux emprises (transparence de la paroi ou traitement artistique).

Les accès au passage ainsi qu'à l'espace vert entourant le site côté Paris devront être assurés pour les besoins de la Ville de Paris. Aussi, les aménagements extérieurs devront être minimes et travaillés avec les services de la Ville de Paris.

Au sud-est de la parcelle, une piste, appartenant à l'espace vert bordant le passage Forceval, pourra être prise en compte dans le projet du candidat comme aire de manœuvre (photo 4 et DOC3) sans toutefois être intégrée à la CODP qui sera signée. L'accès des véhicules de services aux locaux techniques situés au bout de cette allée ne devra pas être entravé.

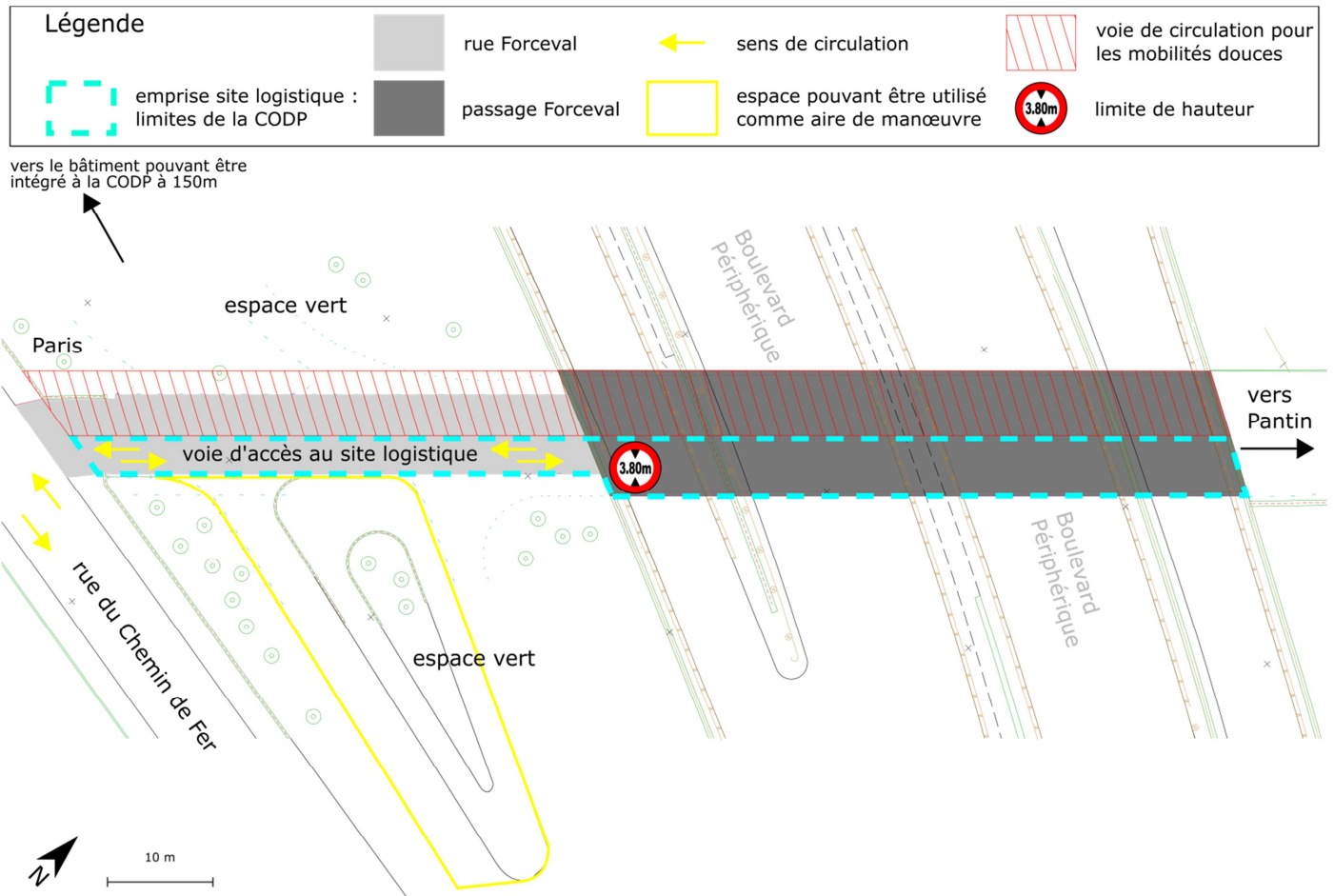
Elle pourra être aménagée pour les besoins de l'activité du candidat, en accord avec les services de la Ville de Paris. L'aménagement devra garantir l'impossibilité pour des véhicules extérieurs de stationner sur cette allée. Le stationnement ne sera par ailleurs pas permis sur cette allée. L'aménagement ne devra en outre pas avoir d'impact sur les arbres présent autour de cette allée.

Elle devra être libérée et le site remis dans l'état d'origine en cas de réaménagement de l'espace vert dans le cadre du projet de rénovation de la porte de la Villette (horizon 2025).

- Cahiers des charges et réglementations à respecter

La situation géographique du site, sous le boulevard périphérique, oblige à respecter des recommandations présentes dans le **cahier des charges de la Section Seine et Ouvrages d'Art (SSOA)**, joint à cette fiche technique. Ce document oblige, entre autres, le porteur de projet à effectuer une étude de risque. Il impose également que les bâtiments doivent avoir une certaine tenue au feu et disposer de détecteurs de fumées. D'autres prescriptions y sont détaillées : le tablier du périphérique doit être visitable, la possibilité de fixer des éléments à l'ouvrage est très limité, le stockage est très largement restreint, etc.

- Représentation schématique du site



Photographies du site



Photo 1 : Vue de l'intérieur du passage - Source : DVD



Photo 2: Local vacant 22 rue du Chemin de Fer - Source : Google Street View



Photo 3 : Vue de l'accès au passage depuis la rue du Chemin de Fer - Source : DVD



Photo 4 : Vue de la piste pouvant être aménagée en aire de manœuvre pour poids lourd - Source : DVD



Photo 5 : Vue de l'accès à Pantin depuis le passage - Source : DVD



Photo 6 : Vue des espaces d'agrément faisant la liaison entre le passage Forceval et la Porte de la Villette - Source DVD

Documents joints

Ci-dessous sont listés les documents électroniques joints à cette fiche :

- DOC1-Plan Général de Voirie Rue de Forceval ; en version PDF, DWG et DGN ; Source : Mairie de Paris, Mai 2016 ;
- DOC2-Plan Général de Voirie Rue du Chemin de Fer ; en version PDF, DWG et DGN : Source Mairie de Paris, Mai 2016 ;
- DOC3-Espace Pouvant Être Aménagé en Aire de Manœuvre ; Source : Mairie de Paris, Mai 2016 ;
- DOC4-Plan du Réseau d'Eau ; Source : Eau de Paris, Avril 2016 ;
- DOC5-Plan des Ouvrages Electriques Exploités ; Source : ERDF, Avril 2016 ;
- DOC6-Plan du réseau de Gaz ; Source : GRDF, Avril 2016 ;
- DOC7-Plan du Local Rue du Chemin de Fer ; Source : Mairie de Paris ;
- DOC8-Cahier des Charges Ouvrages Sous Boulevard Périphérique (dit « Cahier des charges SSOA) ; Source : Mairie de Paris, Novembre 2015 ;
- DOC9-Assainissement Passage Forceval ; Source : Mairie de Paris, Juin 2016.